

VILLE DE  
  
MONDELANGE

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

**PROCES-VERBAL**



*Mondelange, le 18 octobre 2019*

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil Municipal à 18H15.

Nombre de Membres du Conseil Municipal élus : <b>29</b>	<b><u>Membres présents :</u></b> Messieurs SADOCCO Rémy – DE SANCTIS Nicolas – JUNG Antoine - TRIVELLATO Daniel - FRITZ Alain - ZARNOWIEC Janusz - HIDOOR Hamid – DE CIANCIO Nicolas Mesdames DUBOIS Arlette – STOLL Claudine - FROHBERG Lucienne - NICOLAS Astrid - GROSJEAN Françoise - TOFFOLINI Dominique – CHRISTOPH Sandrine - ROHMER Marie-Charlotte – NICOLAI Brigitte
Conseillers en Fonction : <b>29</b>	<b><u>Membres absents excusés :</u></b> Mesdames JESEL Claire - ISENBOECK Barbara - BEHEM Anne- PELLENZ Sandrine Messieurs PAGLIARIN Livio GROSJEAN Michel – FRITZ Jérôme – KNEPPERT Gérémy – ELLES Robert - GUERHARD Christian- ROHRIG Armand - KRAUTH Pierre Jean
Conseillers présents : <b>17</b>	<b><u>Membres ayant donné procuration :</u></b> Monsieur FRITZ Jérôme à Monsieur FRITZ Alain Madame JESEL Claire à Madame FROHBERG Lucienne Madame ISENBOECK Barbara à Madame DUBOIS Arlette Monsieur Livio PAGLIARIN à Monsieur SADOCCO Rémy Madame Anne BEHEM à Monsieur Nicolas DE SANCTIS Monsieur Gérémy KNEPPERT à Monsieur Antoine JUNG
Conseillers absents : <b>12</b>	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Madame Dominique TOFFOLINI
Date de la convocation : <b>4 septembre 2019</b>	<b><u>Assistait à la séance :</u></b> Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services

Le Maire a proposé Madame Dominique TOFFOLINI comme secrétaire de séance.

#### **VOTE**

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Madame Dominique TOFFOLINI a été désignée secrétaire de séance et a été assistée de Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services.

**Point n° 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juillet 2019**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2019 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire de ce compte-rendu a été joint à la convocation.

**A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.**

**VOTE**

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

---

**Point n° 2 – Adoption du nouveau dispositif « Sport & Culture Mondelange »**

**Rapporteur : Monsieur Antoine JUNG**

Après avoir mis en place un nouveau dispositif l'an dernier (« Musique Mondelange »), il apparaît opportun de renouveler le dispositif de soutien aux activités sportives et culturelles, « Sport & Culture Mondelange ».

En effet, la volonté de la Municipalité est d'inciter les familles à permettre à leurs enfants de pratiquer des activités sportives et culturelles en les accompagnant dans la prise en charge financière de celles-ci. Cette prise en charge financière doit évoluer pour être renforcée.

Il est ainsi proposé que l'aide « Sport & Culture Mondelange » se décline ainsi :

- Participation financière municipale se montant à 50% des frais d'inscription, dans la limite supérieure de 250 euros par enfant, et dans la limite inférieure de 30 euros par enfant.
- La participation financière est versée directement au club/à l'association.
- La participation financière est versée directement aux familles, lorsque les associations n'adhèrent pas au dispositif communal,

Comme cela est précisé dans la délibération du 10 juillet 2018, un enfant peut cumuler au maximum trois aides, tous dispositifs confondus (« Sport & Culture Mondelange » et « Musique Mondelange »).

**A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.**

**VOTE**

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

---

**Point n° 3 – Subvention pour divers remboursements – fête nationale et fête foraine**

**Rapporteur : Monsieur Lucienne FROHBERG**

Dans le cadre des frais engagés par les partenaires de la Ville à l'occasion des différentes festivités estivales, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'attribution et le versement des subventions suivantes :

- Association Loisirs en Cœur : 493,50 euros (remboursement des divers repas ou boissons fournis par le club à l'occasion des festivités du 14 juillet 2019)
- M. Pascal MALJEAN : 119 euros (remboursement des tickets offerts par la Ville et les Forains à l'occasion de la fête foraine 2019)

**A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.**

**VOTE**

- **POUR : 23**
  - **CONTRE : 0**
  - **ABSTENTION : 0**
- 

**Point n° 4 – Remboursement d'une dépense de frais de transport à l'ACS Michel Berger**

**Rapporteur : Madame Arlette DUBOIS**

Au mois de juin dernier, l'école Michel Berger a organisé une sortie scolaire à Scy-Chazelles. L'ACS Michel Berger a payé la facture des frais de transport en bus dont le montant s'élève à 380 €. Or la Ville de Mondelange prend en charge les frais de transport des élèves dans le cadre de leurs sorties scolaires.

Aussi, il est demandé à l'assemblée municipale de bien vouloir décider du remboursement du montant de la facture à l'ACS Michel Berger.

Cette dépense sera imputée au compte 6574 – Subvention de fonctionnement.

**A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.**

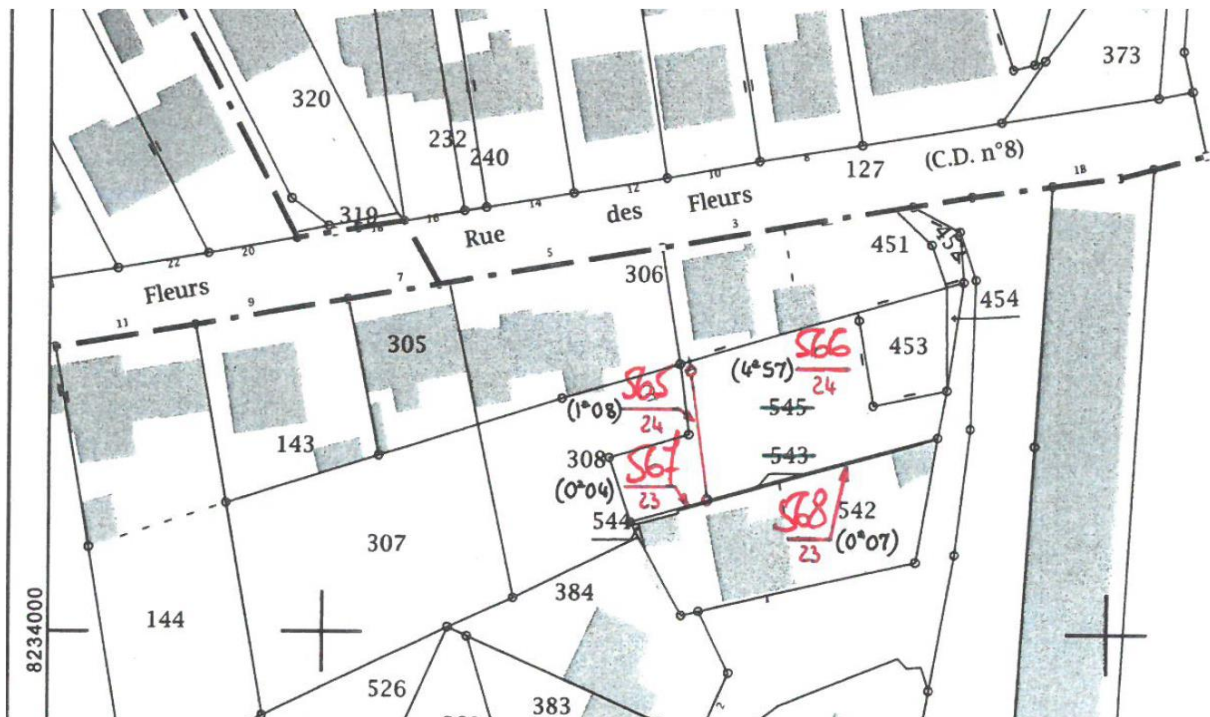
**VOTE**

- **POUR : 23**
  - **CONTRE : 0**
  - **ABSTENTION : 0**
- 

**Point n° 5 – Cession de foncier – rue des fleurs, Mondelange**

**Rapporteur : Monsieur Nicolas DE SANCTIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame BERTOLD, demeurant 5 rue des fleurs à Mondelange, souhaitent acquérir les parcelles communales cadastrées section 19 numéro 565 et section 19 numéro 567, d'une contenance respective de 108 m<sup>2</sup> et de 4 m<sup>2</sup>.



Les services des Domaines (Direction Générale des Finances Publiques) ont estimé que la valeur vénale de ces parcelles s'établissait à 27.50 €/m<sup>2</sup> HT en juillet 2019.

Toutefois, considérant l'intérêt très faible pour la commune de conserver le bien dans le patrimoine communal notamment au regard des frais d'entretien pouvant être occasionnés, considérant également les prix pratiqués dans le cadre d'autres cessions de délaissés de ce type, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser la cession des parcelles section 19 n° 565 et n° 567 pour un montant de 1,40 €/m<sup>2</sup> soit 156,80 € en accord avec Monsieur et Madame BERTOLD,
- Préciser que les frais de notaire et d'enregistrement seront intégralement pris en charge par la commune,
- Missionner Maître Michaux, Notaire à MONDELANGE pour préparer l'acte de vente,
- Autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.**

#### **VOTE**

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**Point n° 6 – Prise en charge partielle de frais de travaux – 20 rue des fleurs**

**Rapporteur : Monsieur Nicolas DE SANCTIS**

Par courriers en date du 21 août et du 15 septembre 2017, Madame DODELER et Monsieur DIASIO, propriétaires de l'habitation située au 20 rue des fleurs ont informé la Mairie de l'état de dégradation du mur séparant leur maison à un chemin piétonnier classé comme voie communale.

Dans un souci d'assurer la sécurité des passants et des habitants du quartier, la commune avait convenu de prendre à sa charge une partie du montant des travaux s'élevant à 8 640,40 €.

En effet, en vertu de l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales, l'entretien des voies communales et de ses dépendances est à la charge de la commune puisque ce mur de soutènement contribue au maintien de la chaussée et protège les usagers empruntant ce chemin piétonnier.

Or, ce mur faisant aussi office de séparation entre une propriété privée et une voie communale, la contribution financière de la commune à la réalisation de ces travaux est donc requise et justifiée.

Dès lors, le montant de la facture pris en charge partiellement par la commune de Mondelange s'élève à 4 455,20 €.

**A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.**

**VOTE**

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

---

**Point n°7 : Communication des décisions de Monsieur le Maire**

- **Décision N°13/2019 – Avenant n° 1 marché N°04-2019- Marché de Travaux pour des travaux de requalification de la voirie et d'enfouissement des réseaux Rue Privée – Rue Simon à Mondelange**

Cet avenant a pour objet de modifier le montant du marché suite à des variations des quantités de certains prix unitaires prévus au détail estimatif du marché et à la création de prix nouveaux nécessaires à la réalisation des travaux modificatifs, supplémentaires ou annulés. Compte tenu des incidences financières de l'avenant n°1, le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	426 153,00 € € H.T.
Variation des prix unitaires en moins-value :	- 47 790,00 € H.T.
Incidence des prix nouveaux :	+ 70 596,25 € H.T.
Sous-total avenant :	<b>+ 22 806,25 € H.T.</b>
Nouveau montant hors taxes du marché :	448 959,25 € H.T.
T.V.A (20%) :	89 791,85 €

Nouveau montant du marché :	538 751,10 € T.T.C.
-----------------------------	---------------------

- **Plus-value : 22 806,25 euros H.T soit 5,35 %**

- **Décision N°15/2019 – Avenant N°2 « Rénovation d’un court de tennis couvert » à Mondelange**

Cet avenant a pour objet de modifier le montant du marché suite à une modification technique prise en collaboration avec la maîtrise d’œuvre et les entreprises désignées ci-dessous à changer le type de ventilation prévu au LOT N°2D avec l’entreprise SMC2 titulaire de ce lot. En effet, Le système de déshumidificateur prévu à l’origine du projet doit être remplacé par une ventilation double Flux.

Designation des Lots	Titulaire	Montant Marché	Moins-value	Plus-value	Nouveau montant Marché H.T
Lot N° 2	SMC2	145 105,74	15 120,00		129 985,74 €
Lot N° 3	G2C METZ EURL	13 206,30		9 693,02	22 899,32 €

Nouveau montant du marché public ou de l’accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20,00
- Montant HT : 234 427,49
- Montant TTC : 281 312,99

- **Décision N°16/2019 – Portant modification du marché 20/2018 « gestion et maintenance du stationnement payant rue de la Gare à Mondelange »**

Il est passé l’avenant N°1 pour la gestion et maintenance du stationnement payant rue de la Gare à Mondelange pour prendre acte du changement de dénomination sociale de la Société « **URBIS PARK SERVICES** » en « **TRANSDEV PARK SERVICES** » – 69-73, boulevard Victor Hugo – 93400 Saint Ouen.

- **Décision N°17/2019 – Portant modification du marché 03/2016 « Location et maintenance de photocopieurs et imprimantes »**

Il est passé l’avenant N°1 pour la location et maintenance de photocopieurs et imprimantes pour prendre acte du changement de dénomination sociale de la Société « **A4A3 Bureautique** » en « **GLOBAL BUREAUTIQUE** » – 10 rue Thomas Edison – 57070 METZ TECHNOPOLE.

- **Décision N°18/2019 – Portant signature d’un contrat de prêt de 400.000 € auprès de la Caisse d’Epargne**

Dans le cadre de l’exécution du BP2019, est souscrit un prêt de 400.000 € auprès de la Caisse d’Epargne aux caractéristiques principales suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 1,07 %
- Commission d’intervention : 400 €

- Déblocage des fonds : dans un délai minimum de 48 heures à un délai maximum de 6 mois après la signature du contrat par la Caisse d'Epargne
  - Amortissement : progressif
  - Fréquence de remboursement : trimestrielle
- 

**La séance a été levée à 18h35.**

**Rémy SADOCCO**  
**Maire**